

DELIBERATION N° 11-I-037 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ACTIVITES ECONOMIQUES RACCORDEES
GALLOO FRANCE SA

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 11-A-15 du Conseil d'Administration du 24 juin 2011 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques raccordées hors agricoles,
- Vu le rapport présenté au point n 1.2.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	108 750,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	398 750,00 €
Montant total	507 500,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

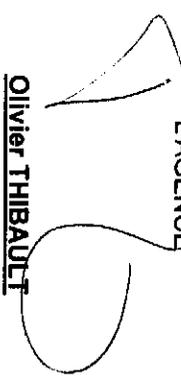
Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9131.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-037 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
81345,00	GALLOO FRANCE SA	Prévention des pollutions chroniques et accidentelles des eaux pluviales.	ROUSSEL JEAN ETS SA - SALLAUMINES	1 090 500	725 000	HT	AC	15	108 750	
							A 1+10	55	398 750	
TOTAL				1 090 500,00	725 000,00				507 500,00	

* AC : Avance convertible en subvention
A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé

R *05*

DELIBERATION N° 11-I-038 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 11-A-15 du Conseil d'Administration du 24 juin 2011 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques non raccordées hors agricoles,
- Vu le rapport présenté au point n.1.2.2.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011.

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

7 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	124 574,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	360 900,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	825 000,00 €
Montant total	1 310 474,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9130.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-038 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
85123.00	GENERALE DE ROBINETTERIE INDUSTRIELLE ET DE SYSTEMES DE SURETE	Prévention et traitement des pollutions chroniques et accidentelles des rejets industriels, domestiques et pluviaux.	G.R.I.S.S. - ARMENTIERES	203 000	100 000	HT	S	13,75	13 750	
							AC	15	15 000	
85132.00	ISOCAB FRANCE	Prévention et traitement des pollutions chroniques et accidentelles des rejets industriels, domestiques et pluviaux.	ISOCAB - DUNKERQUE	491 000	388 000	HT	S	13,75	53 350	
							AC	15	58 200	
85624.00	DEARAUJO PAREJO	Prévention des pollutions chroniques et accidentelles des eaux pluviales.	DEARAUJO PAREJO - WERVICQ SUD	189 000	159 000	HT	S	13,75	21 862	
							AC	15	23 850	
86229.00	DECOCK	Prévention et traitement des pollutions chroniques et accidentelles des rejets industriels, domestiques et pluviaux.	DECOCK SA - HONDSCHOOTE	214 100	100 000	HT	AC	15	15 000	
							S	13,75	13 750	
86289.00	AJINOMOTO EUROLYSINE SAS	Réduction des rejets de nitrates à la Somme par augmentation de la capacité de dénitrification des ouvrages d'épuration existants	AJINOMOTO EUROLYSINE SAS - AMIENS	1 500 000	1 500 000	HT	AC	15	225 000	
							A 1+10	55	825 000	
86295.00	ACTIVITES RECYCLAGE FORMULATION - ARF	Collecte et confinement des pollutions accidentelles du site de stockage et de traitement de déchets industriels spéciaux	ACTIVITE RECYCLAGE FORMULATION - SAINT REMY DU NORD	75 000	75 000	HT	S	13,75	10 312	
							AC	15	11 250	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86320.00	LABORATOIRE SYMBIOSE COSMETIQUE	Lutte contre la pollution accidentelle	LABORATOIRE SYMBIOSE COSMETIQUE - BERNY EN SANTERRE	373 000	84 000	HT	S	13,75	11 550	
							AC	15	12 600	
TOTAL				3 045 100,00	2 406 000,00			1 310 474,00		

* S : Subvention
AC : Avance convertible en subvention
A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé

R 05

DELIBERATION N° 11-I-039 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : STATIONS DEPURATION DES COLLECTIVITES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 11-A-006 du Conseil d'Administration du 25 mars 2011 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n 1.3.1.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

14 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	4 795 984,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	69 495,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	3 897 407,00 €
Montant total	8 762 886,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

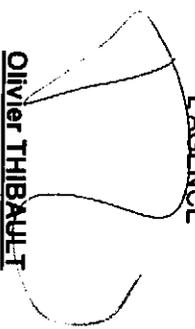
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9110.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAUT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-039 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13313.00	SI D ASSAINISSEMENT VALLEE CLASTROISE	Remplacement Station	JUSSY SE	2 463 803	2 450 552	HT	S	25	612 638	
							A 1+20	35	857 693	
							S /UR	20	490 110	
13316.00	SI D ASSAINISSEMENT VALLEE CLASTROISE	Remplacement Station	JUSSY SE	465 807	463 303	HT	AC	15	69 495	
							A 1+10	55	254 816	
13322.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	Amélioration Station	MARCELCAVE SE	528 000	431 000	HT	A 1+20	35	150 850	
							S	25	107 750	
							S /UR	20	86 200	
13324.00	ROISEL	Remplacement Station	ROISEL SE	1 590 000	1 234 500	HT	S /UR	20	246 900	
							S	25	308 625	
							A 1+20	35	432 075	
13326.00	RUE	Amélioration Station	RUE SE	1 067 400	942 322	HT	S /UR	20	188 464	
							S	25	235 580	
							A 1+20	35	329 812	
13327.00	PROYART	Remplacement Station	PROYART SE	770 000	770 000	HT	A 1+20	35	269 500	
							S /UR	20	154 000	
							S	25	192 500	
13329.00	SAINT RIQUIER	Remplacement Station	ST RIQUIER SE	1 020 600	1 001 700	HT	S /UR	20	200 340	
							S	25	250 425	
							A 1+20	35	350 595	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13337.00	SYND TRAITEMENT DES EAUX DE FLIXECOURT	Amélioration Station	FLIXECOURT SE	1 030 000	1 030 000	HT	S /UR	20	206 000	
							S	25	257 500	
							A 1+20	35	360 500	
84073.01	SI DES EAUX ET D' ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES	Etudes préalables à la construction de la station d'épuration (complément financier)	LUMBRES	59 000	25 829	HT	S	50	12 914	
86063.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Amélioration de la lagune naturelle	ESTREES	119 975	115 500	HT	S /UR	20	23 100	
							S	38,33	44 271	
86219.00	NORTKERQUE	Etudes préalables à la construction de la station d'épuration	NORTKERQUE	82 000	64 737	HT	S	50	32 368	
86284.00	WISSANT	Remplacement Station	Modernisation de la station d'épuration	2 500 000	1 720 670	HT	S /UR	20	344 134	
							S	25	430 167	
							A 1+20	35	602 234	
86304.00	AMBLETEUSE	Traitement/stockage des boues	Mise en conformité de la filière boues	266 595	266 595	HT	A 1+20	35	93 308	
							S /UR	20	53 319	
							S	25	66 648	
86306.00	SIVOM CANTONS BOURBOURG GRAVELINES	Amélioration Station	Travaux de mise en conformité de la lagune	595 509	560 070	HT	S /UR	20	112 014	
							S	25	140 017	
							A 1+20	35	196 024	
TOTAL				12 558 689,00	11 076 778,00				8 762 886,00	

R 05

- * S : Subvention
- A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
- S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
- AC : Avance convertible en subvention
- A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé

h

st

DELIBERATION N° 11-I-040 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : EAUX PLUVIALES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 10-A-022 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé,
- Vu le rapport présenté au point n 1.3.1.3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011.

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

18 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 638 404,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	1 611 445,00 €
Montant total	3 249 849,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

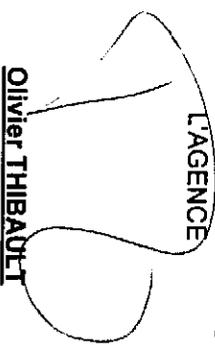
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9115.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAUT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-040 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13325.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	Bassin de pollution	MARCELCAVE SE	276 000	276 000	HT	S /UR	20	55 200	
							A 1+20	30	82 800	
							S	15	41 400	
13331.00	ROISEL	Bassin de pollution	ROISEL SE	212 000	212 000	HT	S /UR	20	42 400	
							S	25	53 000	
13338.00	SYND TRAITEMENT DES EAUX DE FLIXECOURT	Bassin de pollution	FLIXECOURT SE	804 111	700 000	HT	S /UR	20	140 000	
							A 1+20	30	210 000	
							S	15	105 000	
80197.01	SAMER	Complément financier : gestion alternative des eaux pluviales	SAMER : lotissement les frènes	47 125	47 125	HT	S /UR	20	9 425	
							S	25	11 782	
85620.00	LAMBRES LEZ DOUAI	Gestion alternative des eaux pluviales	LAMBRES LEZ DOUAI : lotissement les Marlières	204 750	204 750	HT	S	25	51 187	
85934.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion alternative des eaux pluviales	HENIN BEAUMONT : rue Barbusse et boulevard des Frères Leterme (l'Orée du Parc)	297 000	297 000	HT	S	15	44 550	
							A 1+20	30	89 100	
85970.00	CONSEIL GENERAL DU NORD	Gestion alternative des eaux pluviales	HELLEMMES LILLE : collège Saint Exupéry	221 500	201 400	HT	S	25	50 350	

2 *07*

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
85972.00	CONSEIL GENERAL DU NORD	Gestion alternative des eaux pluviales	TOURCOING : collège Lucie Aubrac	260 665	229 900	HT	S	25	57 475	
85975.00	CONSEIL GENERAL DU NORD	Gestion alternative des eaux pluviales	WAZIERS : RD 413	160 000	121 600	HT	S	25	30 400	
85980.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Bassin de stockage des eaux usées de temps de pluie	LESQUIN : les Voyettes	2 500 000	2 016 000	HT	S	15	302 400	
							A 1+20	30	604 800	
86103.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Gestion alternative des eaux pluviales	FLERS EN ESCREBIEUX : rue Marceau Martin	230 000	230 000	HT	S	25	57 500	
86109.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Bassin de stockage des eaux usées de temps de pluie.	FERIN : construction d'un bassin	250 000	202 181	HT	S /UR	20	40 436	
							S	25	50 545	
86119.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTREUILLOIS	Bassin de stockage des eaux usées de temps de pluie	MONTREUIL : site PR 11 Novembre	662 000	394 323	HT	S /UR	20	78 864	
							S	15	59 148	
							A 1+20	30	118 296	
86140.00	DOUAI	Gestion alternative des eaux pluviales	DOUAI : boulevard de la République	276 400	276 400	HT	S	15	41 460	
							A 1+20	30	82 920	

R 05

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86144.00	CAUDRY	Gestion alternative des eaux pluviales	CAUDRY : Quartier Maupassant	710 380	511 765	HT	S	15	76 764	
							A 1+20	30	153 529	
86169.00	HERMIES	Gestion alternative des eaux pluviales	HERMIES : place du village	116 000	116 000	HT	S /UR	20	23 200	
							S	25	29 000	
86175.00	REGIE NOREADE	Bassin de stockage des eaux usées de temps de pluie	BERGUES	900 000	900 000	HT	A 1+20	30	270 000	
							S	15	135 000	
86204.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Gestion alternative des eaux pluviales	MERICOURT : Zac Ecoquartier	207 675	207 675	HT	S	25	51 918	
TOTAL				8 335 606,00	7 144 119,00				3 249 849,00	

* S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
S : Subvention

DELIBERATION N° 11-I-041 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 09-A-026 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2009 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 septembre 2008 relative aux travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point n 1.3.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011.

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

89 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	6 178 778,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	3 091 190,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	2 933 651,00 €
Montant total	12 203 619,00 €

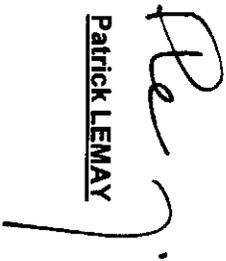
Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9120.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-041 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13314.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERNOIS	Réseau Extension collecte	PERNES Rue Kennedy	235 000	216 600	HT	AC 2+1	30	64 980	
							S	20	43 320	
							S/UR	20	43 320	
13315.00	QUIESTEDE	Réseau Transfert (OTEU)	ECQUES Ouvrage de transfert vers la station d'épuration de Ecques et rue de l'Eglise	351 000	351 000	HT	A 1+20	30	105 300	
							S/UR	20	70 200	
							S	20	70 200	
13317.00	HAZEBROUCK	Réseau Extension collecte	HAZEBROUCK Rue Aristide Briand (mise en séparatif)	1 203 300	798 000	HT	S	20	159 600	
							A 1+20	30	239 400	
13318.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Réseau Amélioration	ARRAS Secteur Meaulens (4ème et 5ème parties) Saint-Géry	926 245	815 100	HT	AC 2+1	30	244 530	
							S	20	163 020	
85051.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Réseau Extension collecte	ERCHIN Hameaux des 3 maisons, Sébastopol, de la Fosse 2 et rue d'Auberchicourt	295 000	125 400	HT	S	20	25 080	
							S/UR	20	25 080	
							AC 2+1	30	37 620	
85536.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Réseau Amélioration	RECQUIGNIES Rue d'Ostergnies	351 400	199 500	HT	AC 2+1	30	59 850	
							S	20	39 900	
85562.00	SICOM ASSAINISSEMENT EVACUATION DES EAUX	Elimin.Eaux Claires Parasites	LOURCHES Rue Pascal	326 000	279 320	HT	A 1+20	30	83 796	
							S	20	55 864	

R OS

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
85625.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	ROUSIES Cité de la Narbonnière	196 000	136 800	HT	AC 2+1	30	41 040	
							S	20	27 360	
85701.00	ABBEVILLE	Branch.Sous domaine public	ABBEVILLE diverses rues d'Abbeville	126 000	126 000	HT	S	20	25 200	
							AC 2+1	30	37 800	
85727.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Elimin.Eaux Claires Parasites	HAMEL Rue de Lécluse	110 000	110 000	HT	S /UR	20	22 000	
							S	20	22 000	
							A 1+20	30	33 000	
85737.00	STEENVOORDE	Réseau Amélioration	STEENVOORDE Rues de la Libération et de Godewaersvelde	276 000	276 000	HT	A 1+20	30	82 800	
							S	20	55 200	
							S /UR	20	55 200	
85749.00	REGIE NOREADE	Ouvrage de transfert	METEREN - BAILLEUL	800 000	800 000	HT	A 1+20	30	240 000	
							S	20	160 000	
85882.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Réseau Amélioration	MONTIGNY EN GOHELLE Rue de la Libération	350 000	319 200	HT	S	20	63 840	
							AC 2+1	30	95 760	
85883.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Réseau Amélioration	NOYELLES GODAULT Rues Pasteur et Breton	420 000	420 000	HT	AC 2+1	30	126 000	
							S	20	84 000	

R 05

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
85928.00	REGIE NOREADE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	ORCHIES	80 000	80 000	HT	S	50	40 000	
85930.00	REGIE NOREADE	Mise en place d'un réseau séparatif (3ème tranche)	IZEL LES EQUERCHIN Rues de Lens (1ère et 2ème partie) de Neuville et de Fresnes	790 000	790 000	HT	S /UR	20	158 000	
							S	20	158 000	
							AC 2+1	50	395 000	
85935.00	SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	DOUCHY LES MINES ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION :	136 500	136 500	HT	S	50	68 250	
85944.00	REGIE NOREADE	Emissaire terminal vers la station d'épuration	LESTREM	160 000	160 000	HT	A 1+20	30	48 000	
							S	20	32 000	
85968.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Amélioration	SECLIN Hameau de Martinsart	1 010 000	541 500	HT	S	20	108 300	
							A 1+20	30	162 450	
85973.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension collecte	EMMERIN Le Pré Vendu	1 600 000	159 600	HT	S	20	31 920	
							AC 2+1	50	79 800	
85984.00	FRESNOY LE GRAND	Etude diagnostique et dossier loi sur l'eau du système d'assainissement de la commune	FRESNOY LE GRAND	61 000	61 000	HT	S	50	30 500	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86008.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Elimin.Eaux Claires Parasites	LILLE Palais des Beaux Arts déconnexion des eaux claires parasites vers le Quai du Waut	627 800	627 800	HT	S	20	125 560	
							A 1+20	30	188 340	
86011.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Amélioration	LILLE Redimensionnement du poste de relèvement des Bateliers et restructuration des réseaux amonts (1ère partie)	711 300	711 300	HT	S	20	142 260	
							A 1+20	30	213 390	
86012.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Réseau Amélioration	HENIN BEAUMONT Rue L. Blum	300 000	300 000	HT	S	20	60 000	
							AC 2+1	30	90 000	
86020.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Amélioration	BRUAY LA BUISSIERE Rue Marmottan	258 300	258 300	HT	S	20	51 660	
							AC 2+1	30	77 490	
86021.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Amélioration	SAILLY LABOURSE RD 943 et rue de Bellenville	389 500	389 500	HT	S	20	77 900	
							A 1+20	30	116 850	
86023.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Amélioration	HOUDAIN Rue de la Gare	126 500	126 500	HT	S	20	25 300	
							AC 2+1	30	37 950	
86024.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Amélioration	BETHUNE Mont Liébaut (2ème et 3ème tranche) Rues de Schwerte, du Luxembourg et des Etats Unis	569 200	210 900	HT	S	20	42 180	
							AC 2+1	30	63 270	

R 05

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TT	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86025.00	SICOM ASSAINISSEMENT URBAIN CAMPBIN PHALEMPIN	Réseau Amélioration	CAMPBIN EN CAREMBAULT Rue Leleu	442 600	325 000	HT	S /UR	20	65 000	
							S	20	65 000	
							A 1+20	30	97 500	
86027.00	SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	BEUVRAGES ET LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION	455 100	455 100	HT	S	50	227 550	
86030.00	SYNDICAT DES EAUX ET D' ASSAINISSEMENT COLLECTIF FRUGES COUPELLE-NEUVE	Réseau Amélioration	FRUGES Rues de Saint Omer, F. Henguelle (Zone 4) et du Cavée	128 400	128 400	HT	S /UR	20	25 680	
							S	20	25 680	
							A 1+20	30	38 520	
86031.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES SAMBRE AVESNOIS	Réseau Extension collecte	HAUTMONT Desserte ilots et liaison douce Rue de Beaufort	194 000	153 900	HT	S	20	30 780	
							A 1+20	30	46 170	
86032.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES SAMBRE AVESNOIS	Réseau Amélioration	HAUTMONT Rue des Oeillets	102 800	102 600	HT	S	20	20 520	
							A 1+20	30	30 780	
86036.00	REGIE NOREADE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	WALLERS ET DIVERSES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION	100 000	100 000	HT	S	50	50 000	
86037.00	REGIE NOREADE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	FLINES LEZ RACHES ET DIVERSES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION	130 000	130 000	HT	S	50	65 000	

R *OT*

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86039.00	REGIE NOREADE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	RIEUX EN CAMBRESIS ET IWUY	65 000	65 000	HT	S /UR	20	13 000	
							S	35	22 750	
86041.00	SICOM ASSAINISSEMENT EVACUATION DES EAUX	Réseau Extension collecte	WAVRECHAIN SOUS DENAIN Rue Dolet	165 300	51 300	HT	S /UR	20	10 260	
							S	20	10 260	
							A 1+20	30	15 390	
86044.00	SICOM ASSAINISSEMENT ABSCON MASTAING	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	ROEULX	119 100	119 100	HT	S	50	59 550	
86045.00	FLETRE	Réseau Extension collecte	FLETRE Rue Nationale (1ère partie)	198 400	74 100	HT	S /UR	20	14 820	
							S	20	14 820	
							AC 2+1	30	22 230	
86046.00	SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION CAMBRESIENNE	Elimin.Eaux Claires Parasites	ESCAUDOEUVRES Rues du Marais (1ère tranche)	671 100	671 100	HT	S	20	134 220	
							A 1+20	30	201 330	
86047.00	SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION CAMBRESIENNE	Elimin.Eaux Claires Parasites	TILLOY LEZ CAMBRAI Chemin du Riot des Saules	63 500	63 500	HT	S /UR	20	12 700	
							S	20	12 700	
							A 1+20	30	19 050	
86049.00	SIA CONDE SUR ESCAUT	Réseau Extension collecte	FRESNES SUR ESCAUT Rue Jacques Renard	135 000	102 600	HT	S	20	20 520	
							AC 2+1	30	30 780	

R 05

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86057.00	SIVOM DE BUSIGNY - MARETZ	Réseau Extension collecte	BUSIGNY Cité des Cheminots (2ème partie)	595 110	279 300	HT	S /UR	20	55 860	
							S	20	55 860	
							AC 2+1	30	83 790	
86060.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D' OSTREVENT	Etude de faisabilité de la gestion dynamique des réseaux	SOMAIN	300 000	300 000	HT	S	50	150 000	
86067.00	SIA TRITH THIAN PROUVY	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	TRITH SAINT LEGER ET LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION	399 000	335 200	HT	S	50	167 600	
86068.00	SIA TRITH THIAN PROUVY	Mise en séparatif	TRITH SAINT LEGER Impasse Langrand	176 500	108 300	HT	S	20	21 660	
							A 1+20	30	32 490	
86069.00	SIA TRITH THIAN PROUVY	Suppression de DO et pose de lames	TRITH SAINT LEGER Rues de l'Egalité et Péri - THIAN : Rue Langevin	80 700	80 700	HT	S	20	16 140	
							A 1+20	30	24 210	
86073.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES NOEUX ET ENVIRONS	Réseau Extension collecte	LABOURSE Rue Peucelles (2ème tranche)	315 000	210 900	HT	S	20	42 180	
							AC 2+1	30	63 270	
86074.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES NOEUX ET ENVIRONS	Réseau Extension collecte	NOEUX LES MINES Rue Jean-Jaurès	320 000	320 000	HT	S	20	64 000	
							AC 2+1	30	96 000	

e of

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86075.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES	Réseau Amélioration	ISBERGUES Rue Gaston Chevalier	474 300	416 100	HT	S	20	83 220	
							AC 2+1	30	124 830	
86084.00	HERMIES	Réseau Extension collecte	HERMIES Place et Ruelle Dherbecourt	112 600	79 800	HT	S /UR	20	15 960	
							S	20	15 960	
							AC 2+1	30	23 940	
86085.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D' OSTREVENT	Réseau Amélioration	MARCHIENNES Rue du Décours	470 000	424 300	HT	S /UR	20	84 860	
							S	20	84 860	
							AC 2+1	30	127 290	
86090.00	CONTEVILLE LES BOULOGNE	Réseau Extension collecte	CONTEVILLE LES BOULOGNE Rue du centre (1ère partie), place publique, chemin du stade, rue de la mairie	263 000	108 300	HT	S /UR	20	21 660	
							S	20	21 660	
							AC 2+1	30	32 490	
86092.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	Réseau Extension collecte	HAM EN ARTOIS Rue de l'Eglise	100 000	39 900	HT	S /UR	20	7 980	
							S	20	7 980	
							AC 2+1	30	11 970	
86098.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	BEUVRY SAILLY-LABOURSE, VERQUIGNEUL	171 500	156 000	HT	S	50	78 000	
86104.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	Réseau Amélioration	LILLERS Rue de la Plaine	84 000	84 000	HT	S	20	16 800	
							AC 2+1	30	25 200	

l *05*

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86117.00	SYNDICAT MIXTE AEP REGION ALQUINES	Réseau Extension collecte	JOURNY Route d'Alquines et rue A. Garbe (2ème tranche)	73 200	57 000	HT	S /UR	20	11 400	
							S	20	11 400	
							AC 2+1	30	17 100	
86121.00	SI DES EAUX ET D' ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES	Réseau Extension collecte	LUMBRES Liauwette - Hameau de Lumbres : Avenue Bernard Chochoy (RD 342), Chemin d'Acquembronne	428 000	165 300	HT	S	20	33 060	
							AC 2+1	30	49 590	
86124.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réseau Transfert (OTEU)	WIZERNES De la petite place à l'OTEU existant (passage sous l'Aa et rue Mitterrand)	190 000	190 000	HT	S	20	38 000	
							A 1+20	30	57 000	
86125.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réseau Amélioration	WIZERNES Rue Léo Lagrange, côté place (1ère partie)	216 000	74 100	HT	S	20	14 820	
							AC 2+1	30	22 230	
86126.00	HALLINES	Réseau Extension collecte	HALLINES Rue du Moulin Pidoux, cour Leuillieux	388 000	96 900	HT	S /UR	20	19 380	
							S	20	19 380	
							AC 2+1	30	29 070	
86127.00	DESVRES	Réseau Extension collecte	DESVRES Rue Nodingues bas	179 000	179 000	HT	S	20	35 800	
							AC 2+1	30	53 700	
86128.00	DESVRES	Réseau Extension collecte	DESVRES Rue Nodingues Haut	170 500	170 500	HT	S	20	34 100	
							AC 2+1	30	51 150	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86129.00	DESVRES	Réseau Extension collecte	DESVRES Rue Aristide Briand	113 000	102 600	HT	S	20	20 520	
							AC 2+1	30	30 780	
86130.00	DOHEM	Réseau Extension collecte	DOHEM Centre du village, rue de Cléty (en partie), rue de la mairie, rue du Maisnil (en partie), rue de l'église.	405 000	279 300	HT	S /UR	20	55 860	
							S	20	55 860	
							AC 2+1	30	83 790	
86131.00	S I D E A R W	Elimin.Eaux Claires Parasites	WARDRECQUES : Rue des Acacias ; RACQUINGHEM : rue de Cassel et du Chocquel	54 000	54 000	HT	S /UR	20	10 800	
							S	20	10 800	
							A 1+20	30	16 200	
86132.00	SIAEP VALLEE DU BLEQUIN	Réseau Transfert (OTEU)	NIELLES LES BLEQUIN OTEU Village - step	70 000	70 000	HT	S /UR	20	14 000	
							S	20	14 000	
							A 1+20	30	21 000	
86133.00	SIAEP VALLEE DU BLEQUIN	Réseau Extension collecte	NIELLES LES BLEQUIN Rues du marais, de la gare, du geai, place de la mairie (1ère partie)	346 000	193 800	HT	S /UR	20	38 760	
							S	20	38 760	
							AC 2+1	30	58 140	
86138.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	JEUMONT ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION	180 000	180 000	HT	S	50	90 000	
86221.00	SIVU ASSAINISS AGGLO SAINT POL SUR TERNOISE	Etude diagnostique du système d'assainissement urbain et industriel de l'agglomération de Saint Pol sur Ternoise, et définition de l'impact des rejets sur la Ternoise	GAUCHIN VERLOINGT Agglomération d'assainissement de SAINT POL SUR TERNOISE	115 000	115 000	HT	S	50	57 500	

R 05

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86247.00	SICOM ASSAINISSEMENT ONNAING VICQ QUAROUBLE	Réseau Amélioration	ONNAING Jean Jaurès (RD 630)	668 700	555 000	HT	S	20	111 000	
							A 1+20	30	166 500	
86262.00	SYND INTERCOM ASSAINI FOURMIES WIGNEHIES	Réseau Amélioration	FOURMIES Rue Clavon	146 800	108 300	HT	S	20	21 660	
							AC 2+1	30	32 490	
86265.00	SYND INTERCOM ASSAINI FOURMIES WIGNEHIES	Réseau Extension collecte	FOURMIES Rue Maton	283 300	246 200	HT	S	20	49 240	
							AC 2+1	30	73 860	
86267.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD	Réseau Extension collecte	RANG DU FLIERS Rue Roberts	147 700	147 700	HT	S	20	29 540	
							AC 2+1	30	44 310	
86268.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD	Réseau Extension collecte	BERCK Rues du Mont Saint Bernard, des miracles, des bonnes gens, des coucous, des diabolins, de la paix, des boutons d'or et baillet	450 500	450 500	HT	S	20	90 100	
							AC 2+1	30	135 150	
86278.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réseau Amélioration	DUNKERQUE Petite Synthe : Rue Deschamps	647 000	322 000	HT	S	20	64 400	
							A 1+20	30	96 600	
86279.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réseau Amélioration	LEFFRINCKOUCKE Rue des anciens combattants	71 100	71 000	HT	S	20	14 200	
							A 1+20	30	21 300	

R *05*

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86280.00	BOULOGNE SUR MER	Réseau Amélioration	BOULOGNE SUR MER Rue de la paix (section rue Pierre Bertrand-avenue Charles de Gaulle)	657 200	427 500	HT	S	20	85 500	
							A 1+20	30	128 250	
86281.00	BOULOGNE SUR MER	Réseau Amélioration	BOULOGNE SUR MER Rue Marignan	102 300	68 400	HT	S	20	13 680	
							A 1+20	30	20 520	
86283.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	Elimin.Eaux Claires Parasites	CALAIS Rues Viala, du général de Gouraud, de Toul	485 000	306 645	HT	S	20	61 329	
							A 1+20	30	91 993	
86298.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	Etude diagnostique	OUTREAU Zone de capécure	109 000	109 000	HT	S	50	54 500	
86301.00	FORT MAHON PLAGE	Réseau Amélioration	FORT MAHON PLAGE Avenue de la Plage entre place Bewdley et monument aux morts? rue de l'Hôtel de ville (Réhab) et rue Cuvier (extension)	335 000	335 000	HT	S /UR	20	67 000	
							S	20	67 000	
							AC 2+1	30	100 500	
86302.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Réseau Amélioration	AMIENS rues Emile Debrie, Roger Allou et Georges Matifas	325 695	325 695	HT	S	20	65 139	
							A 1+20	30	97 708	
86309.00	ABBEVILLE	Réseau Amélioration	ABBEVILLE Travaux de réhabilitation de différents collecteurs (rue des Rames, rue Saint Paul, rue de la Cour Ponthieu)	180 000	180 000	HT	S	20	36 000	
							AC 2+1	30	54 000	

l *05*

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86310.00	HERISSART	Réseau Extension collecte	HERISSART Rues Sainte Catherine, de Contay et des jardinages (1ère partie), CD 113	240 000	205 200	HT	S /UR	20	41 040	
							S	20	41 040	
							AC 2+1	30	61 560	
86311.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Réseau Amélioration	AMIENS rue des Teinturiers et rue Bonvallet	394 130	394 130	HT	S	20	78 826	
							A 1+20	30	118 239	
86312.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Etude diagnostique	AMIENS secteur vallée de la selle: communes de Pont de Metz - Salouet - Saleux - Dury - Vers sur Selle et Amiens	95 000	95 000	HT	S	50	47 500	
86314.00	SI D EAU ET D ASSAINISSEMENT DE FIEFFES MONTRELET BONNEVILLE	Réseau Extension collecte	FIEFFES MONTRELET Rues de Doullens (partie 2) et de Berneuil	553 816	336 300	HT	S /UR	20	67 260	
							S	20	67 260	
							AC 2+1	30	100 890	
86338.00	SIVOM CANTONS BOURBOURG GRAVELINES	Réseau Transfert (OTEU)	BROUCKERQUE Rue de l'Abbé Béco	530 500	265 250	HT	S /UR	20	53 050	
							S	20	53 050	
							A 1+20	30	79 575	
TOTAL				28 968 496,00	21 886 640,00				12 203 619,00	

* AC 2+1 : Avance réseau éven. convertible en subv
S : Subvention
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

R DT



DELIBERATION N° 11-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 09-A-036 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2009 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 septembre 2008 relative aux travaux d'alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point n 1.5.1.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

3 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	196 982,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	950 000,00 €
Montant total	1 146 982,00 €

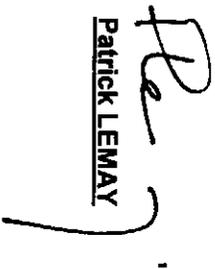
Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

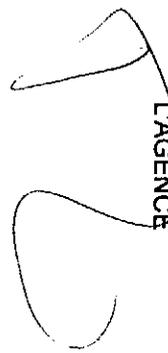
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9250.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86238.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Assistance technique pour l'aménagement du site et le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau.	WATTRELOS.	78 290	78 290	HT	S	50	39 145	
86253.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Etude de prospection de ressource en eau potable sur le territoire du SAGE de l'Audomarois.	SAINTE OMER.	315 675	315 675	HT	S	50	157 837	
86316.00	SOMAIN	Unité de traitement par nanofiltration.	SOMAIN.	1 900 000	1 900 000	HT	A 1+20	50	950 000	
TOTAL				2 293 965,00	2 293 965,00				1 146 982,00	

* S : Subvention
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

R *05*

DELIBERATION N° 11-I-043 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 09-A-036 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2009 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point n 1.5.1.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

11 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	2 587 601,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	2 587 601,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

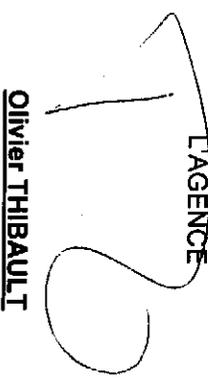
Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9251.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-043 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13307.00	SOCIETE DES EAUX DU NORD	Renforcement sur le secteur Nord sur 2,3 km	BOUSBECQUE	350 700	350 700	HT	S	25	87 675	
13308.00	SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE	Interconnexion avec le SI de la Bimoise (1ère partie)	AVESNES	1 149 000	1 149 000	HT	S	25	287 250	
							S /UR	20	229 800	
13309.00	SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE	Interconnexion avec le SI de la Bimoise (2è partie)	MANINGHEM AU MONT	585 000	585 000	HT	S /UR	20	117 000	
							S	25	146 250	
13310.00	FONTAINE LE SEC	Raccordement de Fontaine le Sec au SIAEP du Liger	FONTAINE LE SEC	147 695	147 695	HT	S /UR	20	29 539	
							S	25	36 923	
13311.00	VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Réfection de l'étanchéité du château d'eau de Montigny en Gohelle	MONTIGNY EN GOHELLE	315 000	315 000	HT	S	15	47 250	
86240.00	BERTRY	Réhabilitation du réservoir d'eau potable.	BERTRY.	128 056	128 056	HT	S /UR	20	25 611	
							S	15	19 208	
86244.00	SYNDICAT MIXTE AEP REGION ALQUINES	Restructuration du réseau d'eau potable sur la Commune de JOURNY.	JOURNY.	220 000	220 000	HT	S /UR	20	44 000	
							S	25	55 000	

R 05

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86245.00	SIAEP DE LA REGION D' ORESMAUX	Réfection du réservoir de FLERS SUR NOYE.	FLERS SUR NOYE.	153 489	153 489	HT	S /UR	20	30 697	
							S	15	23 023	
86251.00	REGIE NOREADE	Raccordement des forages F1 et F4 d'ESTREES sur l'usine de traitement d'ARLEUX.	ESTREES.	1 440 000	1 440 000	HT	S	25	360 000	
							S /UR#	20	165 600	
86264.00	SIAEP MORVILLERS SAINT SATURNIN	Interconnexion entre les Syndicats de MORVILLERS SAINT SATURNIN et de la Vallée Bérenger.	FOURCIGNY.	710 000	177 500	HT	S /UR	20	35 500	
							S	25	44 375	
86321.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Station de reprise et liaison entre NOYELLES LES VERMELLES et GREPAY.	NOYELLES LES VERMELLES.	3 100 000	3 100 000	HT	S /UR#	20	27 900	
							S	25	775 000	
TOTAL				8 298 940,00	7 766 440,00				2 587 601,00	

* S : Subvention
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux

R 8

DELIBERATION N° 11-I-044 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE ACQUISITIONS FONCIERES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
 - Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 09-A-035 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2009 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
 - Vu le rapport présenté au point n 1.5.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	21 721,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	21 721,00 €

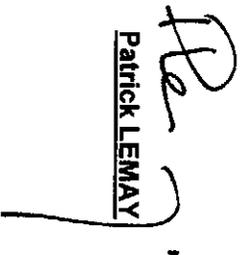
Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

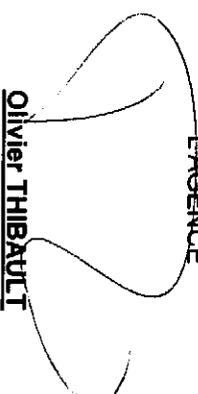
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9232.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAUT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-044 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13245.00	SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE	Acquisition de deux parcelles dans le périmètre de protection dans le cadre de la mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique de VERCHOCQ.	VERCHOCQ.	31 030	31 030	HT	S	70	21 721	
TOTAL				31 030,00	31 030,00				21 721,00	

* S : Subvention

R *af*



**DELIBERATION N° 11-I-045 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 09-A-035 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2009 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
- Vu le rapport présenté au point n 1.5.2.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions .	
Montant cumulé sous forme de subvention	234 452,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	234 452,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

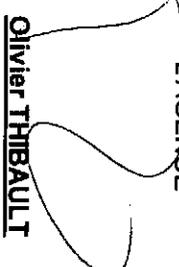
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9230.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-045 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86345.00	ETS PUBLIC FONCIER NORD PAS DE CALAIS	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique d'ESTEVELLES.	ESTEVELLES.	338 575,22	338 575,22	HT	S	60	203 145	
86346.00	REGIE NOREADE	Diagnostic Territorial Multi Pressions sur l'aire d'alimentation des captages dans le cambrésis.	INCHY et NEUVILLY.	44 725	44 725	HT	S	70	31 307	
TOTAL				383 300,22	383 300,22				234 452,00	

* S : Subvention

R
ST

**DELIBERATION N° 11-I-046 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ENTRETIEN ECOLOGIQUE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 10-A-027 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 1.6.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

7 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 064 812,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	1 064 812,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

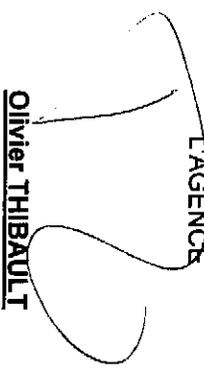
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9240.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-046 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13333.00	INST INTERDEP AMENAGEMENT VALLEE AUTHIE	Travaux de mise en conformité du Moulin d'Enconnay à Tollent.	Bassin versant de l'Authie.	810 758,14	810 758,14	TTC	S	55	445 916	
86319.00	SIAE COURS D EAU AVESNOIS	Travaux d'entretien courant des 2 Helpe et de leurs affluents, pour un linéaire de cours d'eau global de 270 kms, pour une période de 3 ans (2010-2012).	Bassin versant de l'Helpe majeure et l'Helpe mineure.	1 080 483,30	405 000	TTC	S	50	202 500	
86322.00	ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE	Travaux d'entretien de la Selle et de ses affluents, pour un linéaire de cours d'eau de 90 kms, pour la période 2011-2013	Bassin versant de la Selle	135 000	135 000	TTC	S	50	67 500	
86326.00	ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE	Travaux de restauration de la Selle et de ses affluents, pour un linéaire de cours d'eau de 90 kms, pour la période 2011-2013.	Bassin versant de la Selle.	436 661	436 661	TTC	S	50	218 330	
86341.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Maîtrise d'œuvre pour la restauration écologique de la Scarpe canalisée amont.	Bassin versant de la Scarpe amont.	73 710	73 710	HT	S	50	36 855	
86342.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Maîtrise d'œuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Aa du plan de gestion de l'Aa - phase 1	Bassin versant de l'Aa.	73 855,50	73 855,50	HT	S	50	36 927	

R 05

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86343.00	SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA HEM	Etude projet et Maîtrise d'œuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Hem : moulin bleu de Polincove et moulin de Recques sur Hem.	Bassin versant de la Hem.	70 980	70 980	HT	S	80	56 784	
TOTAL				2 681 447,94	2 005 964,64				1 064 812,00	

* S : Subvention

R 05

DELIBERATION N° 11-I-047 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : EROSION

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 10-A-027 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 1.6.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

- Vu la délibération n° 08-A-097 du Conseil d'Administration du 5 décembre 2008 relative à l'animation territoriale,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	223 155,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	223 155,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

R
05

Article 3 :

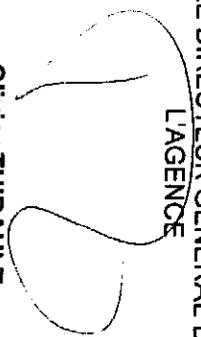
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9242.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-047 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13271.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON HUCQUELIERS ENVIR	Travaux d'aménagements hydrauliques de lutte contre le ruissellement et les coulées de boues sur la commune de Bourthes.	Bassin versant de l'Aa rivière.	342 075	342 075	HT	S	20	68 415	
13282.00	ASSOCIATION SOMEA	Animation territoriale portant sur l'assistance, le conseil et le suivi des opérations de lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles sur l'ensemble du département de la Somme, pour la période 2011-2012.	Bassin versant de la Somme.	566 500	216 600	HT	SF	F	10 400	
							S	70	144 340	
TOTAL				908 575,00	558 675,00				223 155,00	

* S : Subvention
SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 11-I-048 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 10-A-027 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 1.6.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

- Vu la délibération n° 10-A-044 du Conseil d'Administration du 3 décembre 2010 relative à l'adoption du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	607 550,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	607 550,00 €

Article 2 :

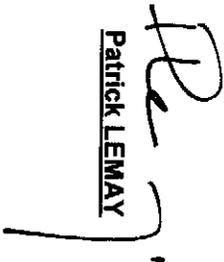
Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

R 05

Article 3 :

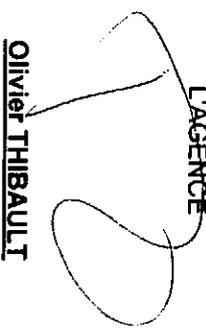
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9243.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-048 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13248.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS	Acquisition de 36 hectares de parcelles en zones humides sur les communes de Glageon, Sains du Nord et Féron (59).	Bassin versant de l'Helpe mineure.	640 000	625 000	TTC	S	50	312 500	
13269.00	CARVIN	Valorisation paysagère et écologique de l'ancienne carrière Malbezin d'une superficie globale de 4,5 hectares.	Bassin versant du canal de la Deûle.	590 100	590 100	HT	S	50	295 050	
TOTAL				1 230 100,00	1 215 100,00				607 550,00	

* S : Subvention

A et

DELIBERATION N° 11-I-049 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ELABORATION ET SUIVI DE SAGE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008 modifié le 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-134 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 relative à la planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins,
- Vu le rapport présenté au point n 1.6.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	63 961,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	63 961,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

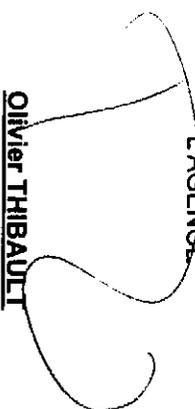
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9290.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAUT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-049 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
86299.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réalisation de l'animation du SAGE Marque Deûle, sur une période de 2 ans (à partir du second semestre 2011).	Bassin versant Deûle Marque.	139 075,92	88 201,92	TTC	SF	F	7 400	
							S	70	56 561	
TOTAL				139 075,92	88 201,92				63 961,00	

* SF : Subvention forfaitaire
S : Subvention

R
OT



DELIBERATION N° 11-I-050 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : CONNAISSANCE ENVIRONN. EAUX SUPERFICIELLES
Dossier n°8207402 : UNIV SCIENCES ET TECHN LILLE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu l'Article 3.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie adopté par délibération n° 09-A-049 du 27 novembre 2009,
- Vu le 9ème Programme d'intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-136 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 relative à la connaissance environnementale,
- Vu le rapport présenté au point n 1.7.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 23 Septembre 2011,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

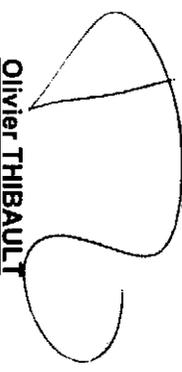
que le sujet de thèse est renommé comme suit : « Développement de la mesure en continu des éléments traces métalliques (ETM). Application au suivi de remises en suspension récurrentes liées au trafic fluvial dans le bassin Artois-Picardie et incidence sur l'évaluation de l'état des masses d'eau ». Le montant de la participation financière de l'Agence reste inchangé.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 11-I-050 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
82074.02	UNIV SCIENCES ET TECHN LILLE	MODIF OBJET:IMPACT DE LA NAVIGATION DANS LE BASSIN ARTOIS PICARDIE ET INCIDENCES SUR LES MASSES EAU	Bassin Artois-Picardie	0	0	TTC				
TOTAL				0	0				0	

AR *ST*

12 34 5